Municipalité de
Saint-Adelphe

AVIS DE PROMULGATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE par le soussigné, directrice générale de la susdite municipalité, QUE;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le

RÈGLEMENT 2026-351

DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICE ET ACTIVITÉS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE.

Ce règlement a été adopté à une séance extraordinaire tenue le 23e jour de mars 2026.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heure d'ouverture.

Avis de motion le 9 mars 2026.
Adoption du projet de règlement le 9 mars 2026.
Adoption du règlement le 23 mars 2026.

Donné à Saint-Adelphe, ce 24e mars 2026.

Julie Francoeur,

Directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipale)

Je, soussignée, résidante à St-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé sur le site internet de la municipalité, endroit désigné par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le vingt-quatrième jour du mois de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-quatrième jour de mars 2026.
Julie Francoeur,

Directrice générale